

Ref. IVP70

Les mesures de protection juridique : tutelle, curatelle... comment ça marche ?

OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux ouvriers(ères) d'ESAT/EA de comprendre ce qu'est la mise sous tutelle ou curatelle.
- ▶ Leur apporter des informations juridiques claires et accessibles leur permettant de clarifier leurs droits et les limitations de ceux-ci, ainsi que le rôle et la nature du service rendu par leur tuteur/curateur.
- ▶ Par une meilleure compréhension des raisons de leurs mises sous protection et de l'impact dans leur quotidien des modalités d'application qui en découlent de par la loi, permettre aux stagiaires de pouvoir développer une relation de confiance dans leurs rapports avec leur tuteur ou curateur.

PROGRAMME

- ▶ Pourquoi des mesures de protection ?
 - le passage à l'état adulte : la majorité
 - . droits et devoirs des adultes
 - mise en évidence des difficultés à assumer pour certains types de personnes
 - . la nécessité d'être aidé pour pouvoir vivre une insertion sociale et professionnelle adaptées
 - le cadre juridique de la protection des majeurs :
 - . la loi de 1968 sur la protection juridique : le rôle du juge et du médecin
 - . la réforme du régime de protection des majeurs du 5 mars 2007
- ▶ Les différentes mesures de protection existantes et leurs particularités
 - la sauvegarde de justice, la tutelle et la curatelle :
 - . règles communes, maintien des responsabilités civiles
 - . distinction entre tutelle et curatelle : droits et devoirs du tuteur, droits et devoirs du curateur, droits de la personne protégée (ressources, vie privée)
 - . MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) et MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire)
- ▶ Au quotidien : approche à partir de mises en situation par jeux de rôles
 - la gestion des revenus : qui peut faire quoi ?
 - quelle aide le tuteur/curateur peut-il apporter ?
 - la place de la famille
- ▶ Comment s'exerce le contrôle de la tutelle ?
 - à qui s'adresser en cas de questionnements ou de problèmes ?



Méthodes pédagogiques : Etudes de cas, apports théoriques, législatifs
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

Personnes concernées / Prérequis : Ouvriers(ières) d'ESAT/EA bénéficiant d'une mesure de protection juridique

Animation : Educateur spécialisé, chargé de tutelle, titulaire DEES, Licence en Sciences de l'Education

Nombre de participants : personnes maxi

DPC : nous consulter

Durée : 4 jours, soit 28 heures

INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.

